

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 13

DEL 2019_170

Date de convocation :
Le 03 décembre 2019

Date d'affichage :
Le 18 décembre 2019

*Fait à Aigondigné,
Le 17 décembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, se sont réunis à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDOUX Angélique, pouvoir à CARPENTIER Ludovic
DAGOIS Françoise, pouvoir à PARANT Dominique,
DAGUTS Karine, pouvoir à TROCHON Patrick,
DIDIER Emilien, pouvoir à BOINIER Philippe,
MAGNE Didier, pouvoir à RIVAULT Pierre

Excusé(e)(s) : DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne,
PORTET Sébastien

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BARBAREAU Freddy,
BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylian, CHAILIER Catherine,
CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence,
LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey,
VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : LE BARS Arlette

M. Erwan AUTRET quitte la séance avant le vote. Il ne sera donc pas comptabilisé comme votant.

Délibération 2019_170 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Considérant la demande d'augmentation de temps de travail d'un agent d'accueil, en date du 2 septembre 2019,

Madame le Maire expose.

Afin de régulariser la situation d'un agent, il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent d'accueil de 28,96 heures hebdomadaires à 32 heures hebdomadaires.

Des heures complémentaires sont payées tous les mois pour les heures réalisées en plus de son temps de travail réglementaires.

La création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 et la nouvelle organisation des heures d'ouverture au public, de la mairie principale et des mairies déléguées, nécessitent l'augmentation du temps de travail d'un agent d'accueil.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34- et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi permanent, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, créé à temps non complet de 28,96 heures hebdomadaires, par délibération n° 2019_143 du 22 octobre 2019, et de créer un emploi permanent, d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet de 32 heures hebdomadaires, Indice Brut 430, Indice Majoré 380.

Elle précise que la suppression du poste n'interviendra qu'après la nomination de l'agent dans son nouveau poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

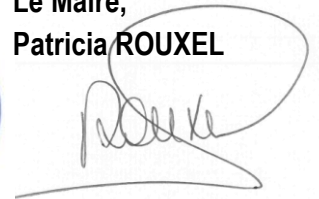
Vu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 13 novembre dernier,

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **De décider la création d'un emploi permanent, d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, de 32 heures hebdomadaires,**
- **De valider la suppression d'un emploi permanent, d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, de 28,96 heures hebdomadaires, dès que l'agent aura été nommé dans son nouvel emploi,**
- **De préciser que les crédits correspondants à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier**
- **De demander à ce que soit modifié le tableau des emplois en conséquence.**



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.